

**UNION CONGOLAISE DES ORGANISATIONS DES
PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH**

« UCOP+ »

Secrétariat Exécutif National



**POLITIQUE EN MATIERE DE SANTE
SEXUELLE ET REPRODUCTIVE**

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	1
PREAMBULE.....	2
I. INTRODUCTION.....	4
II. ENONCE DE LA POLITIQUE.....	6
II.1. BUT ET OBJECTIFS.....	6
II.2. CHAMP D'APPLICATION.....	7
II.2.1. PRINCIPES ET NORMES.....	7
II.2.2. Principes et normes en matière de planification familiale (PF).....	8
III. Principes et normes en matière de prévention et prise en charge du VIH/SIDA et des infections sexuellement transmissibles (IST).....	10
III.1. Services proposés par UCOP+ en matière de VIH/SIDA.....	10
III.2. Obligations de UCOP+ envers ses agents et cadres.....	10
III.3. Mesures de prévention pour le personnel soignant.....	11
IV. Principes et normes des services d'avortement sécurisé (soins complets d'avortement).....	12
V. Droits à la sante sexuels et reproductive.....	13

PREAMBULE

La République Démocratique du Congo a souscrit à l'instar d'autres pays aux composantes du programme d'action de la conférence Internationale sur la Population et le Développement Durable (CIPD au Caire 1994) telles qu'adoptées par l'OMS et d'autres Institutions des Nations Unies.

Lors de cette Conférence, la Santé de la reproduction a été définie de la manière suivante : « c'est l'état de bien-être général, tant physique que mental et social de la personne humaine pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et non pas seulement l'absence de maladies ou d'infirmités. Cela suppose qu'une personne peut mener une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité, qu'elle est capable de procréer et libre de le faire aussi souvent ou aussi peu souvent qu'elle le désire. Cette dernière condition implique que les hommes et les femmes ont le droit d'accéder à des services de santé de la reproduction qui permettent aux femmes de mener à bien leur grossesse et accouchement et donnent aux couples toutes les chances d'avoir un enfant en bonne santé.

La Santé de la Reproduction est préoccupante en République Démocratique du Congo. Malgré les efforts déployés jusqu'à ce jour, les indicateurs restent toujours alarmants. L'analyse situationnelle réalisée en République Démocratique du Congo a démontré que la santé de la reproduction dans notre pays est caractérisée par un taux de mortalité maternelle, néonatale et infantile très élevé, une prévalence contraceptive très faible et un taux très élevé d'avortements provoqués et souvent mortels chez les adolescentes. Compte tenu de :

- Sa position de pionnière en matière de la DSSR en RD Congo ;
- Son devoir de toujours participer à la promotion de ces droits ;
- Son engagement à Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles en RD Congo dans la limite de son rayon d'activité.

Considérant :

- **Sa VISION** : « *Être la première barrière entre le VIH et nos familles pour le bien-être de toute la communauté nationale parce que nous avons retrouvé notre Dignité, notre Santé et notre Unité* ».
- **Sa MISSION** : « *Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des PvVIH par le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques et opérationnelles des organisations communautaires des PvVIH* ».
- **Ses VALEURS FONDAMENTALES** :
 - L'entraide et la solidarité, la confidentialité certes respectée mais aussi partagée, l'engagement volontaire, l'auto-responsabilisation, l'auto-détermination et l'auto prise en charge.
 - UCOP+ considère ces quelques faits comme ses problèmes prioritaires, notamment : l'accès aux services sociaux de base (l'accès libre aux Droits Humains, surtout le

à la sante sexuels et reproductive, à la nutrition, l'accès aux microcrédits, etc.), la lutte contre la stigmatisation et les discriminations, l'appui aux associations des PvVIH et autres vulnérables, l'application du principe GIPA et l'harmonisation des interventions pour les groupes spécifiques.

- UCOP+ est une association non confessionnelle et apolitique.

I. INTRODUCTION

La RDC compte une population estimée à environ 100 millions d'habitants. Sa population constitue un grand défi en termes de satisfaction des besoins en santé sexuelle et reproductive.

Le nombre de femmes en âge de procréer (15-49 ans) est estimé à 15 859 359, soit 21% de la population totale. La RD Congo est actuellement en phase d'explosion démographique. Selon les experts, si rien n'est fait, sa population va doubler en 2050.

Il sied de signaler que la RD Congo s'est dotée, depuis 2018, d'une loi-cadre sur la santé incluant toutes les questions relatives à la santé.

Malgré cette volonté politique, beaucoup de défis sont encore à relever en matière de la PF en RDC.

En effet, l'EDS 2013 – 2014 relève les indicateurs suivants :

- Taux de mortalité maternelle : 846/100 000 Naissances vivantes,
- Mortalité infanto-juvénile : 104‰.
- Prévalence contraceptive moderne pour les femmes en union conjugale âgées de 15 – 49 ans : 8%,
- Indice synthétique de fécondité (ISF) de 6,6% et le besoin non satisfait en PF de 28%.
- Les taux de fécondité par âge sont élevés dès l'âge de 15-19 ans (138 ‰) et augmentent rapidement pour atteindre un maximum à 25-29 ans (307 ‰) avant de baisser de façon régulière avec l'âge. En Afrique en générale et en RDC en particulier la femme se marie trop jeune.
- Le taux de mortalité maternelle qui est passé d'une moyenne nationale de 870 pour 100 000 nouveaux nés en 1995, de 1837 pour 100 000 nouveaux nés en 1998 (ELS 1998) est de 128 pour 100 000 nouveaux nés en 2001 (MICS2, 2001) et 549 pour 100 000 nouveaux nés (EDS, 2007). La mortalité infantile qui est passée de 126 pour 100 000 nouveaux nés (MICS2, 2001) à 92 pour 100 000 nouveaux nés (EDS, 2007).
- La mortalité néonatale est 42 pour 100 000 nouveaux nés (EDS, 2007)
- La prévalence contraceptive (méthode moderne) est passée de 4,4% en 2001 (MICS2, 2001) à 6% en 2007 (EDS, 2007), à 8% en 2013 (EDS 2013) et 18% en 2018 (MICS 2018)
- Les avortements provoqués, souvent mortels, affectent 30% des adolescentes (ELS, 1998)
- Actuellement selon les dernières enquêtes d'EDS, 2007 on a une prévalence nationale de VIH estimée à 1,3% (tous les sexes confondus).
- Une fécondité élevée avec indice à 6,3 et potentiellement croissante du fait de la forte proportion des jeunes qui y contribuent à 13% (EDS, 2007)
- Le taux d'utilisation de CPN est passée de 62% à 80% en 2007 (PEV)
- Taux élevé des grossesses précoces 22% (MICS2, 2001)
- La femme n'est pas juridiquement protégée dans le cadre de Santé de la Reproduction.

L'avortement clandestin étant l'une des causes fréquentes de décès maternels, La RD Congo n'a pas encore totalement adopté la mise en œuvre du protocole de Maputo concernant la légalisation de l'avortement dans les conditions exceptionnelles prévues par ledit protocole. Bien que ce dernier ait été ratifié, sa publication au journal officiel

n'implique pas immédiatement l'accessibilité effective à l'avortement sécurisé sur l'ensemble du territoire national.

Les documents normatifs nécessaires à l'application de l'avortement sécurisé (normes et directives du Ministère de la Santé) ne sont pas encore finalisés, ce qui constitue un frein à son effectivité. Par ailleurs, bien qu'une circulaire du procureur ait été émise, informant les cours et tribunaux sur la libéralisation de l'avortement, son interprétation et son application restent encore limitées.

Concernant la situation sanitaire, la prévalence du VIH dans la population générale est de 1,2 %, avec une plus forte proportion chez les femmes (1,6 %) que chez les hommes (0,6 %). Cette prévalence varie selon le milieu de résidence, étant plus élevée en zone urbaine (1,6 %) qu'en zone rurale (0,9 %), et diffère également selon les provinces.

L'analyse de cette situation met en évidence des défis persistants en matière de santé sexuelle et reproductive (SR). Ces défis se traduisent par des insuffisances au niveau des services, des soins de santé, des ressources et de la législation, qui nécessitent encore des améliorations pour répondre aux besoins de la population.

En termes de services, on peut noter les besoins suivants :

- Services de base de qualité, acceptables, accessibles et disponibles,
- Structures de référence en nombre suffisant, capables d'offrir les soins complémentaires de qualité, accessibles et disponibles à tous les niveaux
- Services de planification familiale de qualité, abordables, acceptables, accessibles
- Services conviviaux des jeunes (consultation, pré-nuptiale, CDV, conseils liés à la parenté responsable)
- Des services intégrés (VIH/Sida, IST, PF, PTME)
- Des services à base communautaire (promotion et offre des services SR/PF)
- Prise en charge des fistules urogénitales

En termes de soins de santé de la reproduction, il s'agit de besoins suivants :

- Information fiables et conseils sur les problèmes et les déterminants de SR/PF
- Soins de SR de qualité, intégrés, continus
- Prise en charge des victimes de violences sexuelles

II. ENONCE DE LA POLITIQUE

La présente politique de Santé de la Reproduction intègre les opportunités existantes ainsi que les défis résultant des évolutions récentes dans le domaine. Elle s'appuie sur les instruments juridiques nationaux et internationaux, tout en étant alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier les ODD 3, 4 et 5. Elle repose sur des valeurs fondamentales et des principes directeurs qui constituent la base des interventions humanitaires.

Cette politique définit les principes et normes établis par UCOP+, qui s'engage à promouvoir activement la santé sexuelle et reproductive (SSR) en RDC. Elle s'inscrit dans les cadres normatifs et directifs du pays et servira de référence stratégique pour tous les acteurs impliqués, directement ou indirectement, dans la mise en œuvre des actions visant à atteindre les objectifs de UCOP+ en matière de SSR.

Élaborée dans une approche inclusive et non discriminatoire, cette politique s'adresse à toutes les catégories de la société, y compris les groupes les plus marginalisés et les communautés mal desservies. Elle prend en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, des personnes vivant avec le VIH, des populations autochtones, ainsi que des minorités sexuelles et de genre (homosexuels, transgenres, transsexuels, bisexuels, etc.).

Elle traduit, d'une part, l'engagement de UCOP+ en faveur des droits et de la santé sexuelle et reproductive pour tous, et, d'autre part, l'importance de travailler en synergie avec les hommes et les garçons, ainsi qu'avec les femmes et les filles, en tant que partenaires égaux dans l'accès aux services de SSR. Cette approche est essentielle pour relever les défis persistants en santé publique en RDC. Elle est également en cohérence avec les engagements du Programme d'action de la CIPD, les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les avancées issues de la recherche internationale.

II.1. BUT ET OBJECTIFS

La présente politique vise à établir les principes et normes essentiels applicables à l'ensemble des composantes de UCOP+ (volontaires, personnel et partenaires). Elle définit les actions à mettre en œuvre pour renforcer la promotion des Droits et de la Santé Sexuelle et Reproductive (DSSR) pour tous et garantir un accès équitable à des services de SSR de qualité.

Elle précise notamment les engagements de UCOP+, qui consistent à :

- Diffuser des informations fiables et fournir des services de qualité en matière de planification familiale et de santé reproductive, dans le but de réduire la mortalité maternelle et infantile ;
- Plaider en faveur du respect des droits humains liés à la santé sexuelle et reproductive (SSR) ;
- Contribuer à l'augmentation de la prévalence contraceptive à l'échelle nationale ;
- Soutenir la mise en œuvre effective du Protocole de Maputo en RDC ;

- Faciliter l'accès des adolescents et des jeunes à des informations, une éducation et des services de SSR de qualité ;
- Clarifier et promouvoir les droits sexuels et reproductifs, tels que définis par les traités internationaux et régionaux, en mettant en lumière leur application aux jeunes et aux adolescents. Cette action inclut des initiatives visant à renforcer la capacité des jeunes à défendre leurs droits à travers des pétitions, des rencontres avec les décideurs, des actions de plaidoyer auprès des parlementaires et des campagnes médiatiques ;
- Renforcer l'accès aux services de prévention du VIH en mettant en place des programmes plus inclusifs et adaptés aux besoins des populations ;
- Améliorer l'accessibilité aux services d'avortement sécurisé, conformément aux dispositions légales et aux normes internationales ;
- Engager les hommes et les garçons dans la lutte contre les violences basées sur le genre, afin de favoriser des relations égalitaires et respectueuses ;
- Encourager une réflexion sur les valeurs et pratiques culturelles, en tenant compte des évolutions sociétales, pour aider les individus à renforcer leur estime de soi et adopter des comportements positifs ;
- Garantir un accès universel à une éducation sexuelle complète, intégrant des approches favorisant le développement des compétences en communication, en affirmation de soi, en résolution de problèmes, en prise de décision et en plaidoyer.

Cette politique constitue ainsi un cadre de référence pour toutes les initiatives de UCOP+, visant à promouvoir un environnement inclusif et favorable à l'épanouissement des populations dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive.

II.2. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique aux membres, employés de l'UCOP+ et à toute personne physique ou morale en contrat avec UCOP+, sans distinction aucune.

Les membres, employés, les partenaires et les fournisseurs de UCOP+ qui enfreindraient cette politique seront soumis à des mesures disciplinaires appropriées, pouvant aller jusqu'au licenciement pour les employés ou au retrait de qualité de membre

II.2.1. PRINCIPES ET NORMES

1. Rôle des hommes dans la promotion de l'égalité des sexes et de la santé sexuelle et reproductive (SSR)

UCOP+ reconnaît l'importance d'impliquer activement les hommes dans ses interventions en faveur de l'équité de genre et de la promotion des droits en matière de santé sexuelle et reproductive (SSR). Il est essentiel d'aborder les déséquilibres de pouvoir et d'égalité, ainsi que leurs répercussions sur la SSR, à travers des stratégies et des programmes qui remettent en question les structures et pratiques perpétuant ces inégalités. L'implication des hommes doit ainsi contribuer à renforcer l'autonomie des femmes.

Dans cette perspective, UCOP+ s'engage à :

- Promouvoir l'égalité des sexes en soulignant que cette question concerne autant les hommes que les femmes et qu'une société plus égalitaire bénéficie à tous.

- Encourager une approche inclusive en collaborant avec des hommes modèles, en menant des campagnes de sensibilisation et en développant des programmes éducatifs sur l'égalité des sexes.
- Défendre et promouvoir les droits et la santé sexuelle et reproductive, en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes.
- Travailler avec les hommes et les femmes afin de remettre en question les normes et stéréotypes de genre, lutter contre l'homophobie et promouvoir des relations basées sur l'équité et le respect mutuel.
- Accompagner les femmes et les filles dans leurs efforts pour encourager des attitudes et comportements plus équitables chez les hommes, adolescents et garçons.
- Offrir aux jeunes, sans distinction de genre, un accès élargi aux informations et services de SSR répondant à leurs besoins et vulnérabilités spécifiques.
- Intégrer les besoins spécifiques des garçons et des jeunes hommes dans les programmes existants de santé sexuelle et reproductive.
- Faciliter l'accès des adolescents et jeunes à des services de SSR adaptés, notamment en rapprochant les cliniques des bénéficiaires.
- Mettre à disposition des informations, des conseils et des services de proximité, afin que les jeunes garçons et hommes puissent accéder aux soins en toute confiance et dans un environnement respectueux, notamment en ce qui concerne l'utilisation des préservatifs.
- Garantir un accès généralisé à une éducation sexuelle complète, couvrant tous les aspects liés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs.

II.2.2. Principes et normes en matière de planification familiale (PF)

UCOP+ s'engage à développer une communication efficace pour promouvoir la liberté de choix en matière de planification familiale et encourager les individus et les couples à exercer ce droit en fonction de leurs besoins, de leurs moyens et de leurs capacités.

La planification familiale constitue l'un des axes prioritaires de l'action de UCOP+ auprès des communautés. Cet engagement se traduit par la mise en œuvre d'activités régulières et par un investissement financier conséquent dans ce domaine.

Les services de planification familiale proposés par UCOP+ sont accessibles sans discrimination d'ethnie, de province, de sexe, d'orientation sexuelle ou de statut socio-économique. Ils visent à garantir une égalité d'accès à tous, y compris aux populations les plus marginalisées.

Dans cette optique, UCOP+ déploie des services et des actions de sensibilisation adaptée aux catégories sociales souvent négligées par les structures traditionnelles. Les groupes prioritaires incluent les personnes vivant en milieux urbains et périurbains défavorisés, les populations vulnérables, les analphabètes, les minorités, les immigrants ainsi que les adolescents et jeunes.

UCOP+ veille à ce que toutes les méthodes de régulation des naissances sûres et efficaces soient disponibles et défend activement le droit d'accès à ces méthodes face à toute tentative de restriction. L'organisation maintient ainsi un programme polyvalent et inclusif pour la prestation des services de planification familiale.

S'alignant sur la vision de couverture sanitaire universelle du pays, UCOP+ facilite l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive (SSR) à travers des stratégies adaptées aux besoins nationaux, telles que :

- La Distribution à Base Communautaire par les paires
- Les campagnes et mini-campagnes promotion de la contraception
- La franchise sociale, etc.

Le droit d'accéder librement à l'information, à l'éducation et aux services de planification familiale s'accompagne du droit de choisir volontairement et en toute connaissance de cause parmi les méthodes de contraception disponibles, qu'elles soient modernes ou traditionnelles, réversibles ou irréversibles. Le droit d'accepter ou de refuser toute méthode contraceptive doit être pleinement respecté et protégé.

L'exercice du droit à la planification familiale repose sur une connaissance approfondie des avantages et des objectifs de la contraception, ainsi que des conséquences personnelles, familiales et sociales des choix en matière de procréation.

Le rôle des femmes dans la planification familiale

UCOP+ considère que l'égalité réelle entre les sexes passe par le renforcement du pouvoir des femmes à maîtriser leur fécondité. Sans ce contrôle fondamental dans la relation sexuelle, les femmes restent désavantagées dans leurs choix de vie et d'avenir.

UCOP+ déploie ainsi tous ses efforts pour promouvoir les droits fondamentaux en matière de planification familiale, garantissant aux femmes la liberté de décider du nombre et de l'espacement de leurs enfants. Ces droits doivent être reconnus et protégés par les instances constitutionnelles.

De plus, des ressources nationales équitables doivent être mobilisées pour améliorer l'éducation et l'emploi des femmes, créant ainsi un environnement favorable à l'acceptation et à la pratique de la planification familiale.

Enfin, UCOP+ soutient l'idée que la planification familiale est une responsabilité partagée entre hommes et femmes. Ainsi, la prise de décision conjointe et l'implication des hommes doivent figurer parmi les principaux objectifs des programmes de planification familiale.

S'agissant du rôle de l'homme dans la SSR ; Les employés et le staff de UCOP+ s'engagent à travailler avec les hommes et les garçons en tant que clients, partenaires et agents du changement afin de réaliser les objectifs du cadre stratégique. Ceci s'applique à tous les hommes, quelle que soit leur orientation sexuelle, y compris ceux qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes (homosexuels, bisexuels et transgenres), qu'ils soient séropositifs ou non.

III. Principes et normes en matière de prévention et prise en charge du VIH/SIDA et des infections sexuellement transmissibles (IST)

UCOP+ s'engage à garantir aux employés vivant avec le VIH le même traitement et les mêmes avantages sociaux que ceux atteints d'autres maladies, tout en luttant contre la discrimination en milieu de travail. L'organisation met également en place des campagnes de sensibilisation auprès des employés afin de prévenir la stigmatisation et de mieux faire comprendre les véritables modes de transmission du VIH.

Dans cette optique, UCOP+ veille à instaurer un environnement de travail inclusif et bienveillant, où les employés et cadres peuvent discuter librement de leur état sérologique sans craindre de discrimination, de stigmatisation ou de représailles. Lorsqu'un agent ou un cadre sollicite une prise en charge, UCOP+ lui assure un soutien psychosocial et médical adapté.

Tous les membres de l'organisation (volontaires, staff), ainsi que ses partenaires et bénéficiaires, doivent être sensibilisés aux enjeux du VIH/SIDA, notamment les signes cliniques, les modes de transmission et les mesures de prévention.

UCOP+ garantit un accès libre aux services essentiels liés au VIH/SIDA, notamment le dépistage et le conseil volontaire.

Tout volontaire ou employé vivant avec le VIH/SIDA bénéficie d'une protection contre la discrimination, la stigmatisation et le harcèlement sur le lieu de travail. Toute personne ou autorité ne respectant pas ces principes sera sanctionnée.

Tous les membres, partenaires et bénéficiaires de UCOP+ ont droit à des consultations médicales dans un cadre garantissant le respect des droits et la confidentialité des clients. UCOP+ s'engage à assurer la formation continue de son personnel médical pour garantir une prise en charge de qualité aux bénéficiaires. Aucun membre du personnel soignant ne doit faire preuve de mépris ou de discrimination envers un patient en raison de son statut sérologique.

III.1. Services proposés par UCOP+ en matière de VIH/SIDA

UCOP+ met à disposition une gamme complète de services en lien avec la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA, incluant :

- Information et conseils sur le VIH/SIDA ;
- Dépistage et diagnostic du VIH ;
- Prise en charge et traitement des IST/VIH et des infections opportunistes ;
- Accompagnement psychosocial et médical **des agents et cadres vivant avec le VIH/SIDA.**

III.2. Obligations de UCOP+ envers ses agents et cadres

UCOP+ reconnaît les obligations suivantes envers ses agents et cadres :

1. Respecter la confidentialité des informations médicales des volontaires, bénéficiaires, agents et cadres, conformément à la politique de protection des données et de la vie privée.

2. Veiller à la stricte confidentialité de toute preuve ou information médicale, conformément à sa politique interne.
3. Favoriser un environnement sans discrimination, stigmatisation ou harcèlement à l'égard des personnes vivant avec le VIH/SIDA.
4. Appliquer des mesures disciplinaires contre toute personne reconnue coupable de discrimination, stigmatisation ou harcèlement envers un employé, un volontaire ou un bénéficiaire vivant avec le VIH/SIDA.
5. Garantir la protection des emplois des agents et cadres vivant avec le VIH/SIDA, notamment dans les domaines suivants :
 - ✓ Processus de recrutement et d'embauche ;
 - ✓ Évolution professionnelle et promotion ;
 - ✓ Accès à la formation et aux stages ;
 - ✓ Rémunération et avantages sociaux ;
 - ✓ Évaluation et performance.
6. Mettre en place des mesures de prévention en milieu médical pour éviter la contamination des prestataires de soins et garantir leur sécurité.

III.3. Mesures de prévention pour le personnel soignant

UCOP+ recommande aux prestataires de soins de respecter scrupuleusement les précautions universelles en matière de manipulation du sang et des liquides biologiques, notamment :

- ✓ Porter des gants de qualité avant tout contact avec du sang ou des sécrétions corporelles ;
- ✓ Éviter toute blessure ou piqûre accidentelle lors des soins ;
- ✓ Ne pas manipuler ni recapuchonner les aiguilles usagées avant leur élimination ;
- ✓ Ne pas plier, casser ou tordre les aiguilles ;
- ✓ Déposer immédiatement les objets tranchants dans des conteneurs résistants aux perforations après usage ;
- ✓ Se laver soigneusement les mains après avoir retiré les gants ;
- ✓ S'assurer que le personnel de laboratoire élimine les déchets biologiques de manière appropriée ;
- ✓ Décontaminer systématiquement le matériel et les instruments médicaux après usage ;
- ✓ Appliquer les règles d'hygiène et de prévention telles que recommandées par l'OMS

S'agissant du rôle des hommes en tant que partenaires dans la prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles

UCOP+ reconnaît l'importance cruciale du rôle des hommes et des garçons dans la réponse à l'épidémie du VIH et la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST). Il est essentiel d'encourager leur implication active et de leur offrir des opportunités d'accès aux services de prévention et de prise en charge.

Dans cette perspective, UCOP+ s'engage, lorsque cela est possible, à :

1. Faciliter l'accès et encourager l'utilisation des services de conseil et de dépistage volontaire (CDV) chez les hommes, tout en renforçant leur acceptation des traitements, soins et appuis médicaux.

2. Promouvoir l'implication de modèles masculins positifs, notamment des hommes vivant avec le VIH, afin qu'ils encouragent l'utilisation des préservatifs, le dépistage du VIH et des IST, et l'adoption de comportements responsables.
3. Répondre aux besoins spécifiques en matière de santé sexuelle et reproductive des hommes vivant avec le VIH, de leurs partenaires et de leurs familles, en apportant un soutien adapté aux couples sérodiscordants.
4. Encourager la participation des hommes dans la prévention de la transmission mère-enfant (PTME), en les impliquant davantage dans le suivi de la grossesse et la prévention du VIH chez la mère et l'enfant.
5. Associer les hommes aux stratégies de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et aux IST, afin de favoriser un environnement plus inclusif et solidaire.

IV. Principes et normes des services d'avortement sécurisé (soins complets d'avortement)

➤ *Dispositions politiques relatives à la promotion de l'avortement médicalisé*

Les dispositions de la politique adoptées par UCOP+ visent à réduire les taux élevés de mortalité maternelle et infantile, en s'attaquant spécifiquement aux causes et complications des avortements à risque.

Dans ce cadre, UCOP+ s'engage à accroître l'accès aux services post-avortement et à les intégrer pleinement aux soins de santé reproductive (SR). Plus précisément, UCOP+ s'engage à :

- ✓ Former son personnel médical à la prise en charge psychosociale et médicale des complications d'avortement.
- ✓ Intégrer les soins post-avortement dans les services de santé reproductive existants.
- ✓ Renforcer les mécanismes de référence vers des structures hospitalières adaptées pour les cas compliqués.
- ✓ Promouvoir le counseling en vue d'un changement de comportement, notamment en encourageant l'adoption des méthodes contraceptives adaptées.

UCOP+ œuvre également dans le plaidoyer pour la prévention des avortements à l'échelle nationale et internationale. Son engagement inclut la réduction des décès liés aux complications d'avortement, en s'assurant que les femmes et les couples puissent exercer leur droit de décider du nombre et de l'espacement de leurs enfants en ayant accès aux services de contraception.

Aucune femme ne doit être contrainte de poursuivre une grossesse non désirée ou, inversement, d'interrompre une grossesse contre son gré. UCOP+ met un accent particulier sur la prévention des grossesses non désirées et des avortements clandestins à travers une éducation sexuelle complète et un accès élargi à la contraception.

➤ *Respect des cadres légaux et protocoles internationaux*

UCOP+ adhère aux principes du Protocole de Maputo concernant la pratique des avortements sécurisés, conformément aux lois en vigueur en République Démocratique du Congo (RDC).

Dans ce cadre, UCOP+ s'engage à :

- ✓ Sensibiliser les communautés sur l'avortement sécurisé pour réduire la stigmatisation et les discriminations.
- ✓ Mener un plaidoyer actif pour lever les restrictions légales et politiques freinant l'accès aux services d'avortement médicalisé, tout en protégeant les avancées législatives existantes.
- ✓ Veiller à ce que ses prestataires de santé soient qualifiés et formés pour assurer une prise en charge sécurisée des avortements.
- ✓ S'assurer que ses cliniques et celles de ses partenaires disposent de l'équipement nécessaire pour offrir des services d'avortement en conformité avec la législation congolaise.
- ✓ Intégrer un service de counseling aux patientes demandant une interruption de grossesse, afin de leur proposer une méthode contraceptive post-avortement et ainsi prévenir les grossesses non désirées à l'avenir.

➤ *Le rôle des hommes comme partenaires dans l'accès à l'avortement sécurisé*

UCOP+ reconnaît que les hommes et les garçons ont un rôle crucial à jouer dans l'amélioration de l'accès aux services d'avortement sécurisé, contribuant ainsi à réduire la morbidité et la mortalité maternelle liées aux avortements à risque.

Dans cette perspective, UCOP+ s'engage à :

- Fournir aux hommes des informations et une éducation adaptée sur l'avortement sécurisé, afin qu'ils puissent mieux soutenir les interventions visant à améliorer l'accès aux services.
- Encourager la participation des hommes et des garçons dans le plaidoyer pour des réformes législatives, ainsi que dans la lutte contre la stigmatisation et les obstacles limitant l'accès des femmes aux soins.
- Favoriser l'implication des hommes et des garçons dans les séances de counseling pré et post-avortement, à la demande des femmes concernées.

V. Droits à la sante sexuels et reproductive

Les droits sexuels englobent les droits humains qui sont déjà reconnus dans les législations nationales, les documents internationaux relatifs aux droits humains et d'autres cadres juridiques unanimement reconnus. Ils garantissent à chacun(e) le droit de vivre sans contrainte coercitive, discriminatoire ou violente, ainsi que :

- À un niveau maximal de santé en matière de sexualité, y compris l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive.
- À rechercher, recevoir et transmettre des informations relatives à la sexualité.
- À une éducation sexuelle complète.
- Au respect de l'intégrité corporelle.
- Au choix de ses partenaires.
- À décider d'être sexuellement actif(ve) ou non.
- À des relations sexuelles basées sur le consentement mutuel.
- À un mariage avec consentement libre et éclairé.

- À décider si, et quand, avoir des enfants.
- À mener une vie sexuelle satisfaisante, sûre et agréable.

Les droits sexuels sont une composante essentielle des droits humains. Ils garantissent non seulement une sexualité épanouie et responsable, mais constituent également un vecteur fondamental de communication et d'amour entre les individus. Ces droits assurent la liberté et l'autonomie de chacun(e) dans l'exercice de sa sexualité de manière responsable.

➤ ***Engagement de UCOP+ en faveur des Droits Sexuels***

À travers cette politique, UCOP+ vise à promouvoir et à défendre les droits sexuels et reproductifs tels que garantis par les instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux. UCOP+ considère que les droits sexuels font partie intégrante des droits humains fondamentaux. Ainsi, l'organisation estime que jouir de ses droits sexuels renforce la liberté, l'égalité et la dignité de chacun(e).

UCOP+ encourage le respect, la protection et la promotion de l'autonomie sexuelle de chaque individu, tout en soutenant les politiques et législations garantissant la protection et la mise en œuvre effective des droits sexuels pour tous. L'organisation œuvre pour l'élimination des discriminations et la mise en place de cadres juridiques favorisant un accès équitable à la santé sexuelle et reproductive.

➤ ***Les Droits Sexuels Promus par UCOP+***

- Le droit au bonheur, aux rêves et aux fantasmes.
- Le droit d'explorer sa sexualité sans peur, honte, culpabilité ni fausses croyances.
- Le droit de vivre sa sexualité sans violence, discrimination ni contrainte, dans un cadre fondé sur l'égalité et le respect.
- Le droit de choisir son partenaire sexuel sans discrimination.
- Le droit au respect intégral de l'intégrité physique.
- Le droit de choisir d'être sexuellement actif ou non, y compris le droit à des relations sexuelles consenties et à un mariage librement choisi.
- Le droit d'exprimer librement son orientation sexuelle.
- Le droit à une sexualité indépendante de la procréation.
- Le droit à une sexualité sans risques, incluant l'accès aux moyens de contraception et à la prévention des IST, y compris le VIH/sida.
- Le droit à la santé sexuelle, avec un accès garanti à l'information, à l'éducation et aux services de qualité.

➤ ***Principes Fondamentaux des Droits Sexuels***

- Le droit à la liberté sexuelle, qui garantit aux individus l'exercice de leur potentiel sexuel tout en excluant toute forme de contrainte, exploitation ou abus.
- Le droit à l'autonomie sexuelle et à l'intégrité physique, permettant à chacun de prendre des décisions autonomes sur sa sexualité sans torture, mutilation ni violence.
- Le droit à une vie sexuelle privée, qui inclut la possibilité de décider librement de ses comportements sexuels dans le respect des autres.

- Le droit à l'équité sexuelle, en assurant l'absence de toute forme de discrimination, quels que soient le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, la race, la religion ou le statut socio-économique.
- Le droit au plaisir sexuel, reconnu comme une source de bien-être physique, psychologique et émotionnel.
- Le droit à l'expression sexuelle émotionnelle, qui va au-delà de l'acte sexuel et comprend la communication, le contact et l'amour.
- Le droit de s'associer sexuellement librement, garantissant la liberté de se marier, de divorcer ou d'établir d'autres unions responsables.
- Le droit à des choix reproductifs éclairés, incluant la possibilité de décider du nombre et de l'espacement des naissances avec un accès inconditionnel à la contraception.
- Le droit à l'information sexuelle basée sur les avancées scientifiques, assurant la diffusion d'informations exactes et accessibles à tous.
- Le droit à une éducation sexuelle complète, qui commence dès la naissance et se poursuit tout au long de la vie.
- Le droit aux services de santé sexuelle spécialisés, visant à prévenir et traiter toutes les problématiques liées à la sexualité.